

CMG BRAIZH rappelle Nettoyant Vitre Insert Decap Actif

- Noms des modèles ou références concernés : **Nettoyant Pulvérisateur 750 ml pour vitre insert Feunix**
- Marque : **Feunix**
- GTIN 3770027514084 Lot Lot 23833 Lot 23973 Lot 24226 Lot 25178 Lot 25180
- Conditionnements : **750 ml**
- Date début/fin de commercialisation : **du 20/01/2023 au 13/11/2023**
- Zone géographique de vente : **Départements : CALVADOS (14), COTES-D'ARMOR (22), FINISTERE (29), ILLE-ET-VILAINE (35), INDRE-ET-LOIRE (37), LOIRE-ATLANTIQUE (44), LOIRET (45), MAINE-ET-LOIRE (49), MANCHE (50), MAYENNE (53), SARTHE (72)**
- Distributeurs : **Intermarché, Leclerc, Carrefour, Système U**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **le système de mise en marche de la buse de pulvérisation peut être facilement actionnable et ne présente pas de garantie suffisante quant à la sécurité des enfants.**
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**
- Description complémentaire du risque : **Produit corrosif provoquant des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux selon les dispositions du règlement (CE) n° 1272/2008.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**

RECORDS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **dimanche 31 décembre 2023**

CONTACT

- Numéro de contact : **0256850678**
- Informations complémentaires publiques : **La société Cmg Braizh a décelé ce jour un défaut de fabrication dans le système de sécurité enfant du nettoyant Vitre insert decap actif. Bien qu'aucun accident ne soit connu et par mesure de précaution Cmg braizh procède au rappel de ce produit.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre